

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi sept décembre deux mille vingt à seize heures quarante-huit, par visioconférence et au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Ann-Sophie Harvey, attachée politique et responsable des communautés du Bureau de la mairie, Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2020-11-90

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 7 décembre 2020.

CE-2020-11-91

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2020

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} décembre 2020.

CE-2020-11-92

Rapport de reddition de comptes certifié portant sur la gestion de l'évènement lié à la pandémie de la COVID-19 et abrogation de la résolution CE-2020-11-87 « Rapport de reddition de comptes certifié portant sur la gestion de l'évènement lié à la pandémie de la COVID-19 »

[Document d'aide à la décision INC-2020-018-R-1](#)

Le rapport de reddition de comptes certifié portant sur la gestion de l'évènement lié à la pandémie de la COVID-19, est déposé.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

Il est également résolu d'abroger la résolution CE-2020-11-87 « Rapport de reddition de comptes certifié portant sur la gestion de l'évènement lié à la pandémie de la COVID-19 ».

CE-2020-11-93

Programmation partielle des travaux dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019-2023* et abrogation de la résolution CE-2020-11-56 « Programmation partielle des travaux dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019-2023* »

[Document d'aide à la décision GEN-2020-119](#)

Il est résolu :

- de s'engager à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023* qui s'appliquent à la Ville;
- de s'engager à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre de ce programme;
- d'approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GEN-2020-119, et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de cette ministre;
- de s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé l'ensemble des cinq années de ce programme;
- de s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- d'attester par la présente résolution que la programmation de travaux, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la

Direction du génie et des biens immobiliers à présenter officiellement la programmation partielle en date de novembre 2020 à ce programme.

Il est enfin résolu d'abroger en conséquence la résolution CE-2020-11-56 « Programmation partielle des travaux dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019-2023* ».

CE-2020-11-94

Aide financière au bénéfice d'un organisme de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2020-050](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière à l'organisme de la communauté, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2020-050, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2020-11-95

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 51.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
